



Limites de la confidentialité

**Quand nous ne
pouvons pas garder vos
informations privées :
Protection des enfants**



Ce dépliant explique pourquoi le personnel du HSE (organisme irlandais de la santé et la sécurité) peut être amené à partager des informations sensibles ou personnelles afin d'assurer la sécurité et la protection des enfants.

Nous respectons votre droit à la vie privée et nous engageons à préserver la sécurité de ces informations. Cette confidentialité a toutefois des limites. Nous sommes parfois contraints de partager des informations.

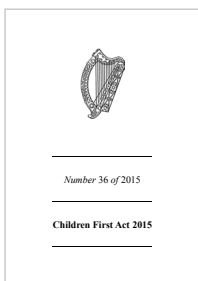
En cas d'inquiétude concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant, nous pouvons être amenés à partager des informations avec Tusla (The Child and Family Agency) ou avec An Garda Síochána. La loi l'exige afin de protéger les enfants.



Protection des enfants – Nos obligations légales

La sécurité, le bien-être et le développement des enfants et des jeunes est une priorité pour le HSE. Notre travail est encadré par des lois et politiques telles que :

- ▶ La loi « Children First » de 2015 et
- ▶ le « Children First National Guidance for the Protection and Welfare of Children » de 2017.



Notre politique affirme que tous les membres du personnel du HSE doivent informer Tusla lorsque nous avons des raisons légitimes de penser qu'un enfant a pu être, est en train ou risque d'être maltraité ou négligé.

En outre, certains membres du personnel du HSE sont légalement tenus de faire part de leurs inquiétudes s'ils pensent qu'un enfant a été victime de mauvais traitements, en est victime ou risque de l'être.



En Irlande, la loi définit un enfant comme toute personne de moins de 18 ans.

Comment identifier ces inquiétudes ?

Une inquiétude concernant le bien-être ou la sécurité d'un enfant peut être portée à notre attention de différentes manières :

- ▶ un enfant nous fait part ou montre des signes de maltraitements ;
- ▶ nous observons ou entendons quelque chose qui nous laisse penser qu'un enfant a pu être victime, est victime ou risque d'être victime de maltraitements ;
- ▶ quelqu'un nous fait part de ses inquiétudes, pensant qu'il est possible qu'un enfant ait été, soit victime ou risque d'être victime de maltraitements ;
- ▶ un adulte nous fait part de maltraitements vécus dans son enfance et nous avons des raisons de penser qu'un enfant pourrait aujourd'hui ou à l'avenir être menacé par la même personne.

Où signaler ces inquiétudes ?

Tusla est l'agence irlandaise chargée de veiller à la sécurité et au bon traitement des enfants. Elle peut aussi venir en aide à des familles.

Si nous sommes inquiet concernant le bien-être ou la sécurité d'un enfant, nous devons le signaler à Tusla. Pour en savoir plus sur leur rôle et leurs aides :

www.tusla.ie/children-first/

Dans certains cas, nous pouvons également être amenés à signaler des problèmes à An Garda Síochána, ou Tusla peut leur partager des informations si nécessaire.

Nous devons signaler nos inquiétudes, même si :

- ▶ Nous ne connaissons pas l'enfant en question ou la personne susceptible de lui avoir fait du mal.
- ▶ Vous nous dites que le problème a déjà été signalé à Tusla ou à An Garda Síochána.
- ▶ Vous décidez par la suite de revenir sur une déclaration qui a suscité des inquiétudes.

Votre consentement et la protection des enfants

Nous discuterons généralement de nos préoccupations avec vous et vous expliquerons pourquoi nous faisons un rapport.

Toutefois, votre consentement n'est pas nécessaire pour que nous puissions faire un rapport. En matière de protection des enfants, la législation sur la protection des données et le règlement général sur la protection des données (RGPD) ne nous empêchent pas de partager des informations lorsque cela est nécessaire pour la sécurité d'un enfant.

Et ensuite ?

Après un signalement, Tusla peut vous contacter pour obtenir plus d'informations. Leur objectif est de comprendre pleinement la situation afin de pouvoir protéger et venir en aide à tout enfant susceptible d'être en danger.

Votre coopération est importante. Sans votre aide, il peut être plus difficile pour Tusla de protéger efficacement un enfant.

Service d'assistance

Nous comprenons que ce processus puisse être difficile pour vous et que vous ayez également besoin d'assistance.

Certains services sont disponibles pour vous aider. Beaucoup de ces services sont gratuits et ne requièrent pas de disposer d'une recommandation. Pour plus d'informations, veuillez consulter site du HSE :

**[Assistance et services
en matière de santé
mentale - HSE.ie](#)**

Que faire si vous avez des inquiétudes ?

Si vous êtes inquiet de la sécurité ou du bien-être d'un enfant, ne restez pas silencieux. Faites-en part à Tusla ou à An Garda Síochána.

Plus d'informations

Pour en savoir plus sur la politique du HSE en matière de protection et de bien-être des enfants, consultez notre site internet :

www.hse.ie/childrenfirst

Scannez ce QR code ou suivez ce lien :

<https://www.hse.ie/eng/services/list/2/primarycare/childrenfirst/hse-child-protection-and-welfare-policy/>



Ce dépliant est disponible dans d'autres langues. Scannez le QR code ci-dessous ou consultez <https://www.hse.ie/eng/services/list/2/primarycare/childrenfirst/resources/limits-to-confidentiality.html>

